



RECU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220302-D00673710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 mars 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 4, 3, 35, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Laurent CROIZIER

Était absent : M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à Mme Claude VARET, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Laurence MULOT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 28. Bâtiments Municipaux - Programme de mise en accessibilité - Demande de subventions

Bâtiments Municipaux - Programme de mise en accessibilité Demande de subventions

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	15/02/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer un programme prévisionnel de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour l'année 2022 pour un montant de 2 360 350 €, se décomposant en un programme principal de 1 894 850 € et un programme complémentaire potentiel de 465 500 €.

Il convient de solliciter des subventions auprès de divers partenaires, et notamment de l'Etat dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

I. Contexte

Le Conseil Municipal a adopté par délibération du 17 septembre 2015 la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour la Ville de Besançon. L'objectif est de rendre les bâtiments concernés accessibles à tous types de handicap.

Dans ce cadre, une programmation de travaux de mise en accessibilité a été établie, répartissant les travaux sur 3 périodes :

- période 1 : années 2016 à 2018,
- période 2 : années 2019 à 2021,
- période 3 : années 2022 à 2024.

A titre d'information et pour mémoire, les articles L.165-4 et R.165-13 à 15 du code de la construction et de l'habitation octroient la possibilité de demander une prolongation de cet agenda pour une durée supplémentaire de douze mois, non renouvelable, pour difficultés techniques et/ou financières.

En outre, en vertu des mêmes articles, une prolongation d'une durée supplémentaire de 36 mois pourra être sollicitée pour cas de force majeure, étant ici précisé que cette notion ne pourra concerner que des événements « imprévisibles, irrésistibles et extérieurs ».

Dans tous les cas, la demande devra être déposée au plus tard trois mois avant l'expiration du délai imparti pour achever l'exécution de l'Ad'AP.

A ce stade, il n'est pas encore envisagé de recourir à ces dispositions.

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments sont susceptibles de faire l'objet de subventions auprès de partenaires tels que l'Etat dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Toute demande de subventions devra être opérée préalablement au commencement des travaux.

Sont inscrits en conséquence en programme complémentaire des travaux prévus pour les années 2023 et 2024 afin d'anticiper leur traitement.

Concernant l'année 2022, un programme prévisionnel de mise en accessibilité d'un montant de 2 360 350 € doit être engagé, se décomposant en un programme principal de 1 894 850 € et un programme complémentaire potentiel de 465 500 €.

II. Programme de mise en accessibilité 2022

Amicale de Bregille	20 000 €
Création d'une rampe d'accès, création d'une place de stationnement personnes à mobilité réduite (PMR), remplacement des portes, mise en conformité de l'escalier intérieur, mise en conformité du bar, mise en conformité des sanitaires, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie (abaissement des déclencheurs manuels d'alarme incendie et des extincteurs, installation de flash lumineux).	
Carrefour d'Animation et d'Expressions Musicales (CAEM)	20 000 €
Amélioration des contrastes visuels, création d'un sanitaire PMR, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.	
Camping de Chalezeule - accueil et sanitaires	20 000 €
Création d'un arrêt-minute, mise en conformité de l'escalier extérieur, mise en conformité de la banque d'accueil, création d'un sanitaire PMR, amélioration de la signalétique.	
Centre Mendès France	15 000 €
Amélioration des contrastes visuels, mise en conformité des escaliers, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Cours Hôtelier	50 000 €
Mise en place d'une balise sonore au-dessus de la porte d'entrée, remplacement de la grille de drainage linéaire, suppression du tapis brosse et de la marche à l'entrée, mise en conformité des escaliers, mise en conformité de la banque d'accueil, mise en conformité des sanitaires, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Ecole élémentaire Arènes	348 200 €
Reprise de la cour, création d'un palier de repos au niveau du réfectoire, création d'un dépose-minute, remplacement des tapis encastrés, remplacement des poignées de porte, mise en conformité de l'escalier, création d'un ascenseur, création d'espaces d'attente sécurisés, installation d'une sonnette, mise en conformité des sanitaires, amélioration de l'éclairage, amélioration de la signalétique, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Ecole élémentaire Charles Fourier	477 000 €
Mise en conformité des cheminements extérieurs, remplacement des portes, amélioration des contrastes visuels, mise en conformité des escaliers, création d'un ascenseur et d'un espace d'attente sécurisée, mise en conformité des sanitaires, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Ecole maternelle John Fitzgerald Kennedy	35 850 €
L'ensemble des travaux listés ci-après est intégré dans un programme de rénovation énergétique dans le cadre du Schéma Directeur des écoles. Installation d'une balise sonore au-dessus de la porte d'entrée, création d'une place de stationnement PMR, suppression des ressauts et des grilles, mise en conformité des escaliers, mise en conformité d'un sanitaire au rez-de-chaussée, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Espace Renée et Jules Rose (Montrapon)	10 000 €
Reprofilage des pentes, reprise des grilles d'évacuation des eaux pluviales et caillebotis, création d'une place de stationnement PMR, reprise des tapis encastrés, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.	
Groupe scolaire Champagne	200 000 €
Mise en conformité des cheminements extérieurs, création d'un dépose-minute, remplacement des portes, mise en conformité des escaliers, création d'un ascenseur, mise en conformité des sanitaires, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	

Groupe scolaire Jules Ferry - Maternelle et élémentaire **170 000 €**

L'ensemble des travaux listés ci-après est intégré dans un programme de rénovation énergétique dans le cadre du Schéma Directeur des écoles.

Reprise des enrobés, des seuils, des grilles d'évacuation des eaux pluviales et des tapis encastrés, installation de visiophones, création de bandes de guidage, contraste des portes et vitrophanie, remplacement de portes, mise en conformité des escaliers, création et mise en conformité de sanitaires PMR, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.

Gymnase Clairs-soleils **120 000 €**

Création d'un dépose-minute, création d'un ascenseur, mise en conformité des sanitaires et des vestiaires.

Hôtel des Prés de Vaux - grande halle concert **150 000 €**

Mise en conformité des cheminements extérieurs, mise en conformité des escaliers, création d'un ascenseur, mise en conformité des sanitaires, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.

Locaux associatifs des Prés de Vaux - hibiscus, CEMEA et cyclistes **5 000 €**

Mise en conformité de l'escalier, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.

Pôle sportif des Montboucons **241 400 €**

Création de places de stationnement PMR, bandes de guidage, création d'un ascenseur extérieur, contraste des portes, reprise des tapis encastrés, remplacement des portes, mise en conformité des escaliers, installation d'un élévateur intérieur, créations de deux bars accessibles PMR, création de places spectateurs PMR, création et mise en conformité des sanitaires, mise en conformité des douches, vitrophanie, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.

Prévention routière (ex groupe scolaire Jean Jaurès) **12 400 €**

Installation d'une balise sonore au-dessus de la porte d'entrée, remplacement de la grille d'évacuation des eaux pluviales, mise en conformité des marches d'accès, contraste des portes, création d'un sanitaire PMR, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage.

Total programme principal **1 894 850 €**

III. Programme complémentaire :

Citadelle - cheminements **140 000 €**

Complexe sportif des Orchamps - salle de boxe et vestiaires football **150 000 €**

Mise en conformité des escaliers, création d'un ascenseur, mise en conformité des vestiaires et des sanitaires, amélioration des contrastes visuels, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.

Complexe sportif des Orchamps - gymnase Proudhon **100 000 €**

Reprise des enrobés, des tampons et des seuils, création d'une place PMR et d'un dépose-minute, amélioration des contrastes visuels, mise en conformité des vestiaires, mise en conformité des douches, mise en conformité des sanitaires, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.

Ecole maternelle André Boulloche **10 000 €**

L'ensemble des travaux listés ci-après est intégré dans un programme de rénovation énergétique dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier des écoles.

Remplacement des portes, mise en conformité de l'escalier, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.

Ecole maternelle Cologne 19 500 €
Installation d'une balise sonore au-dessus de la porte d'entrée, création d'une place de stationnement PMR, modification du portail, du bouton d'appel, reprise des caillebotis, vitrophanie, remplacement de la porte d'entrée, mise en conformité de l'escalier intérieur, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.

Gymnase Châteaufarine 21 000 €
Mise en conformité des gradins, mise en conformité des douches et des vestiaires, création de sanitaires PMR, amélioration de l'éclairage, amélioration de la signalétique, mise en conformité de la sécurité incendie.

Gymnase Cita 25 000 €
Suppression des caillebotis et des tapis encastrés, créations de sanitaires et douches PMR, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.

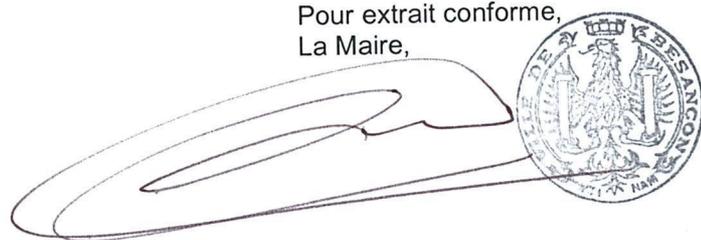
Total programme complémentaire 465 500 €

TOTAL GENERAL 2 360 350 €

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- approuve le programme prévisionnel de mise en accessibilité ci-avant proposé,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat (FIPHFP ou autre dispositif) et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations de travaux de mise en accessibilité, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. To the right of the signature is a circular official seal of the Municipality of Besançon. The seal features a central figure holding a staff, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE BESANCON' and '1830' at the bottom.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions*: 10

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.